



Équipier de Première Intervention (EPI)

Obligations réglementaires :

Code du Travail Article R.4227-39 : Le personnel apprend à se servir des moyens de premiers secours et à exécuter les diverses manœuvres nécessaires.

Objectifs de la formation :

- Sensibiliser le personnel à la sécurité incendie.
- Être capable d'intervenir efficacement sur un début d'incendie.
- Connaître les principes de base de naissance d'un feu et d'extinction.
- Apprendre le fonctionnement des différents moyens d'extinction et de secours.

Public visé : Tout public

Pré-requis : Néant

Durée de la formation : 3,5 heures

Validité : Annuelle

Qualité du formateur : formateurs expérimentés pompier ou agent de sécurité incendie

Moyens pédagogiques : Ordinateur portable, vidéoprojecteur, powerpoint, bac à feu, extincteurs à eau pulvérisée, extincteurs CO2

Méthode pédagogique : dite active, alternance de théorie et de pratique

Modalité d'évaluation :

Formation non certifiante

Attestation de compétences remise en fin de formation.

Programme :

- Organisation de la prévention du risque incendie et réglementation
- Les principales causes d'incendie
- Conséquences des incendies
- La combustion
- Le triangle du feu
- Le schéma de propagation d'un incendie
- Le temps, facteur essentiel de la propagation d'un incendie (film)
- Principes de prévention et conduite à tenir
- Alarme et Alerte
- Principaux modes d'extinction et agents extincteurs
- Les classes de feux
- Les différents types d'extincteurs
- Les consignes de sécurité

Pratique :

Chaque stagiaire met en œuvre un extincteur à eau pulvérisé et un extincteur CO2 pour éteindre le feu sur un bac à feu.



Datadock





Formation ÉVACUATION

Obligations réglementaires : Code du travail Art R4227-39

Exercices :

- Essais et visites périodiques du matériel et exercices au cours desquels les travailleurs apprennent à reconnaître les caractéristiques du signal sonore d'alarme générale, à se servir des moyens de premier secours et à exécuter les diverses manœuvres nécessaires.
- Ces exercices et essais périodiques ont lieu au moins tous les six mois. Leur date et les observations auxquelles ils peuvent avoir donné lieu sont consignées sur un registre tenu à la disposition de l'inspection du travail.

NB : la tenue du registre est un élément de preuve important.

Objectifs de la formation :

- Rendre les participants capables de : reconnaître le signal d'alarme, les cheminements, la conduite à tenir pour évacuer (tout le personnel).
- Répartir et connaître les missions, les techniques, les consignes d'évacuation (chargés de sécurité, d'évacuation, guides et serre-files).

Public visé : Tout public

Pré-requis : Néant

Durée de la formation : 3,5 heures

Validité : exercice d'évacuation tous les 6 mois

Qualité du formateur : formateurs expérimentés pompier, SSIAP 3

Moyens pédagogiques : Ordinateur portable, vidéoprojecteur, Powerpoint

Méthode pédagogique : dite active, alternance de théorie et de pratique

Modalités d'évaluation :

Formation non certifiante

Remise d'une attestation de compétences

Programme :

- Organisation de la prévention du risque incendie et réglementation
- Visite de l'établissement avec le responsable sécurité
- Reconnaissance des itinéraires d'évacuation et des points de rassemblement
- Alarme et Alerte
- Etude du plan d'évacuation
- Déterminer le rôle attribué à chaque participant (chargé d'évacuation, guide file, serre-file)
- Définition du rôle de chacun
- Exercice d'évacuation sur une partie de l'entreprise
- Retour d'expérience
- Rapport établi en fin de formation
- Inscription dans le registre de sécurité de l'entreprise

Compte rendu en fin de journée, analyse des dysfonctionnements et proposition de pistes d'amélioration par le formateur.



Datadock

